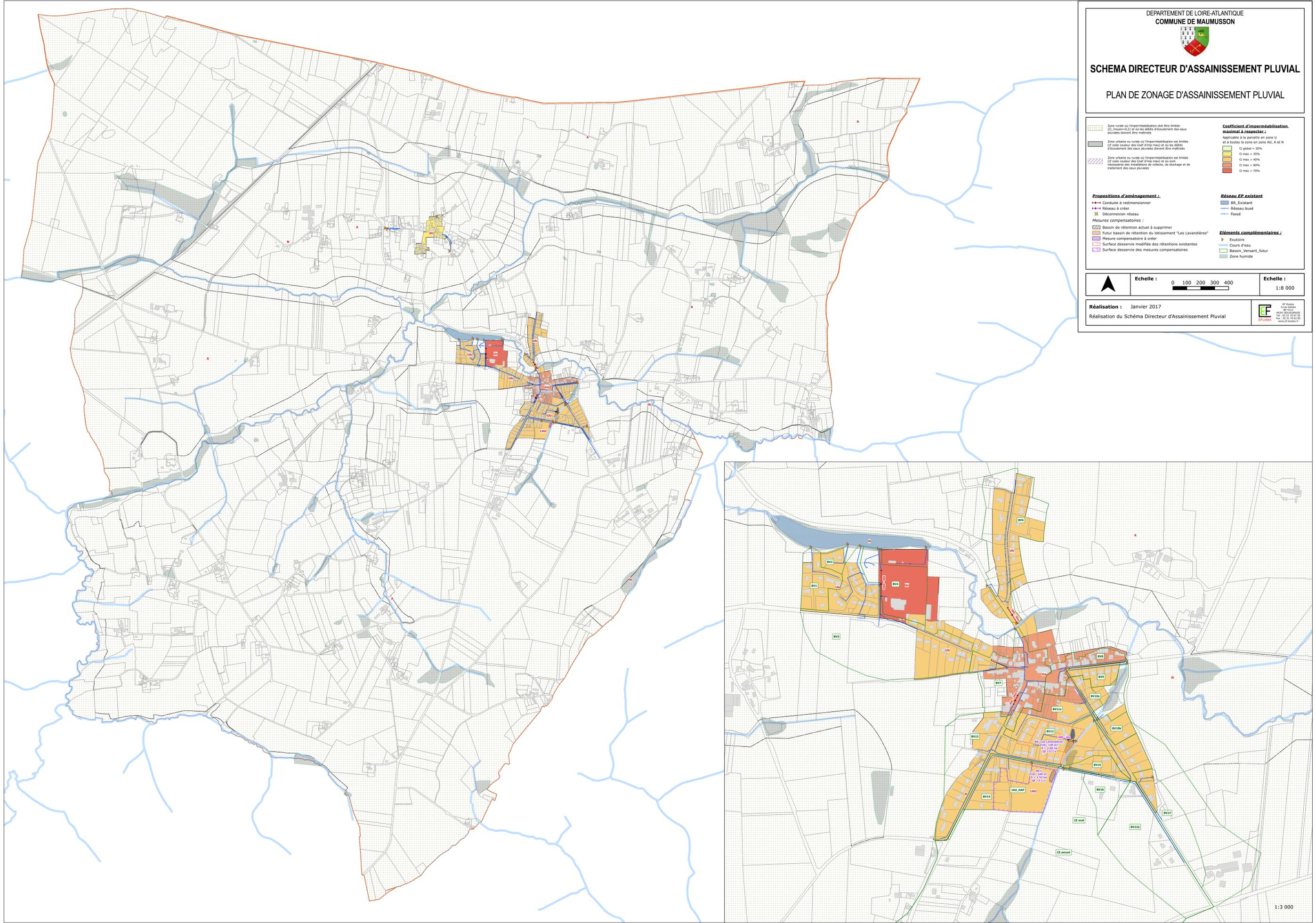




SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL



Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée (cf. mouvement de ou les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés)

Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (cf. code couleur des Coef d'imp max) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés

Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (cf. code couleur des Coef d'imp max) et où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales

Propositions d'aménagement :

- Conduite à redimensionner
- Réseau à créer
- Déconnexion réseau

Mesures compensatoires :

- Bassin de rétention actuel à supprimer
- Futur bassin de rétention du lotissement "Les Lavandières"
- Mesure compensatoire à créer
- Surface desservie modifiée des rétentions existantes
- Surface desservie des mesures compensatoires

Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter :

Applicable à la parcelle en zone U et à toute la zone en zone AU, A et N

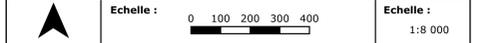
- Global = 20%
- G max = 35%
- G max = 40%
- G max = 50%
- G max = 70%

Réseau EP existant :

- BR, Existant
- Réseau busé
- Fossé

Éléments complémentaires :

- Exutoire
- Cours d'eau
- Bassin_Versant_futur
- Zone humide



Réalisation : Janvier 2017
Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial

